



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 49838

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'initiative, apparemment sans précédent, du Parlement russe, qui a dénoncé des « actes inamicaux » de la France. Il souligne que la Russie, qui n'a pas encore payé, tant s'en faut, ses dettes à l'égard des Français, mériterait d'être invitée, d'abord, à régulariser sa situation avant de donner des leçons de bonne conduite financière à la France.

Texte de la réponse

Le Parlement russe a en effet adopté le 19 juillet dernier une résolution qui condamnait les actes inamicaux supposés de la France et prévoyait la possibilité de recommander au président russe de prendre des mesures adéquates. Cette résolution s'inscrivait manifestement dans le contexte des difficultés judiciaires que la Russie rencontrait en France du fait de sa condamnation par la justice suédoise. Dans cette affaire, le ministère des affaires étrangères - comme d'ailleurs la chancellerie - a laissé, dans le strict respect de la séparation des pouvoirs, la procédure suivre son cours. Le vote de la Douma n'a en rien, influé sur notre position de principe. La justice française s'est, par la suite, prononcée à la satisfaction de la partie russe et, à Moscou, les remerciements ont succédé aux griefs. S'agissant de la résolution elle-même, elle n'était pas sans précédent dans la vie politique russe puisque la Douma a pris l'habitude de condamner l'attitude de tel ou tel Etat étranger, de telle ou telle organisation internationale, dans des termes parfois véhéments, sans que le gouvernement russe en tire nécessairement de conséquences. Dans le cas d'espèce, le vote de la Douma traduit une méconnaissance du fonctionnement de nos institutions, sans doute regrettable. Mais il semble aujourd'hui que ce vote traduisait une réaction de mauvaise humeur passagère plus qu'une position de fond. La très prochaine commission parlementaire franco-russe pourrait être l'occasion de dissiper définitivement ce malentendu.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49838

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4629

Réponse publiée le : 18 septembre 2000, page 5362